MODE D'EMPLOI / PASS SANITAIRE

Pour entrer dans un **Etablissement Recevant du Public** : pass sanitaire obligatoire dans toute structure affiliée à la FFBB, en entrainement et en compétition.



NOUVEAUTÉS:

- → <u>Les 12 ans</u> disposent d'un délai de 8 semaines pour se conformer au pass sanitaire à compter de leur date anniversaire. Dans l'intervalle, ils n'ont pas besoin de faire des tests afin de pénétrer dans l'établissement.
- → <u>Cas particuliers</u>: les salariés, gestionnaires, dirigeants de clubs, de Comités Départementaux et de Ligues Régionales travaillant dans des ERP sont soumis au pass sanitaire.



LE PASS SANITAIRE

TEST NÉGATIF

PCR ou antigénique ou autotest supervisé par un professionnel de santé

MOINS DE 72H

VACCINATION

COMPLÈTE

ou

7 jours après la 2º injection (28 jours pour Janssen)

Dès la 1ère dose pour ceux ayant été infectés par la Covid-19

RÉTABLISSEMENT

Test PCR ou antigénique positif

PLUS DE 10 JOURS MOINS DE 6 MOIS

Pass sanitaire imprimé ou numérique à présenter à l'entrée. Contrôle de chaque pass sanitaire via l'application TousAntiCovid Verif.

QUI PEUT CONTROLER LE PASS SANITAIRE?

Principe	Le gestionnaire de l'établissementL'organisateur de l'évènementToute personne désignée	La municipalité est souvent le gestionnaire des établissements
Limite	La plupart des municipalités délègue le contrôle du pass sanitaire aux clubs utilisateurs des établissements	
Quand le club contrôle le pass sanitaire	Doivent être désignés : - Un référent / manager COVID - Un ou plusieurs responsables du contrôle du pass sanitaires lors des différents entrainements et rencontres	



COMMENT LE PASS SANITAIRE EST-IL CONTROLE ?



Les responsables du contrôle et le référent / manager COVID doivent :

- 1. Télécharger l'application TousAntiCovid Verif
 - a. sur Androïd
 - b. sur Apple
- 2. Scanner le QR Code de la personne présentant son pass sanitaire, en version papier ou numérique
- 3. Ne pas vérifier la pièce d'identité de la personne présentant son pass sanitaire
 - → Seules les forces de l'ordre peuvent procéder au contrôle de l'identité

4. Tenir un registre des contrôles réalisés :



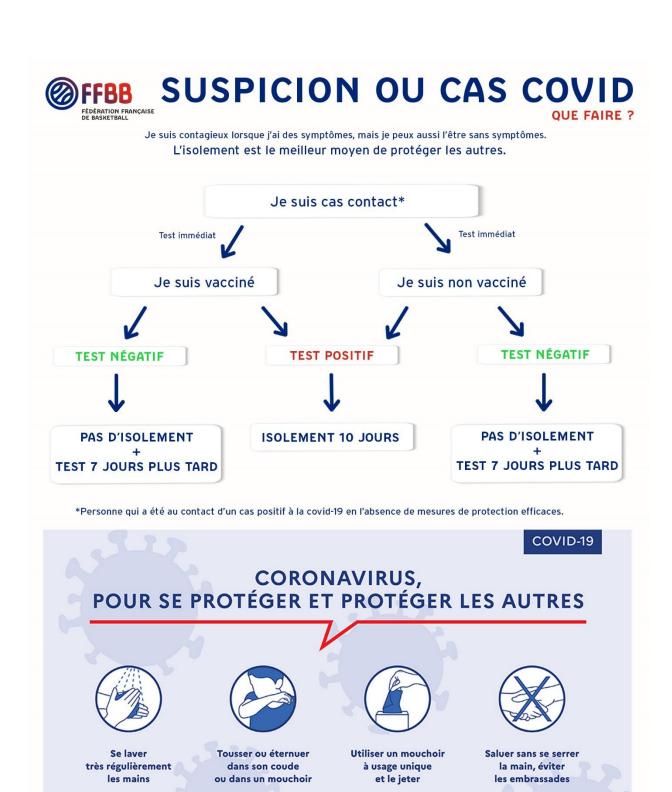
NOM DU CLUB / ORGANISATEUR

LISTE DES CONTROLES EFFECTUES		
Date des contrôles	Horaires des contrôles	Nom, prénom et signature de la personne chargée du contrôle

Pour effectuer le contrôle du pass sanitaire, télécharger l'application « *Tous Anti Covid Vérif* » (TAC Vérif) qui permet de contrôler de façon anonyme la validité du pass sanitaire, en scannant le QR code présenté de façon numérique ou papier.

Outre le nom et prénom du contrôleur du pass sanitaire, aucune autre donnée personnelle n'est récoltée par le responsable du contrôle. En cas de vérification par les forces de l'ordre ou par la collectivité, ce registre peut être transmis.

N'hésitez pas à communiquer à vos adhérents les informations sur les lieux de vaccination, les laboratoires et les pharmacies les plus proches.



« Merci à toutes et à tous pour votre coopération qui permettra le maintien de nos gymnases ouverts!

Vous avez des questions sur le coronavirus ?

GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS

0800130000